

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D’ADMINISTRATION TENU LE 22 FÉVRIER 2023, 19 H TEAMS –L’INSTITUT NATIONAL DE PSYCHIATRIE LÉGALE PHILIPPE-PINEL					
Nom	Prénom	Fonction	Présent	Absent	ODJ
Brunelle	André	Membre indépendant – Président CA	☒	☐	1. Adoption de l’ordre du jour; 2. Période de questions du public (procédure publiée); 3. Approbation du procès-verbal de la séance régulière tenue le 7 décembre 2022 et du tableau de suivi des décisions du conseil d’administration; 4. Mot du président du Conseil d’administration; 4.1. Rapport du président, 4.2. Présentation de deux nouvelles membres et leur nomination à des comités du CA. 5. Mot de la présidente-directrice générale ; 6. Direction de la recherche et enseignement universitaire (DRE) : 6.1. Présentation annuelle de la direction de la recherche et de l’enseignement universitaire, 6.2. Octroi d’attestation de recherche – Docteur Mathieu Dufour. 7. Plan d’organisation 2023-2026; 8. Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) : 8.1. Preuve de responsabilité professionnelle des médecins, 8.2. Étude des candidatures - résidents en psychiatrie. 9. Affaires financières; 9.1. Suivi période 10,
Bourbonnais	Caroline	Membre indépendant	☒	☐	
Boily	Manon	Membre d’office - PDG	☒	☐	
Brabant	Carolle	Membre indépendante - Vice-présidente CA	☒	☐	
Couette	Alain	Membre indépendant	☒	☐	
Goyette	Michèle	Membre indépendant	☒	☐	
Héroux	Lise	Membre indépendant	☐	☒	

Lajoie	Marcelle	Membre indépendant	☒	☐	9.2. Rapport financier trimestriel AS-617 de la période 9. 10. Déclaration de conformité – permis d’exploitation; 11. Tableau des gardes en établissement; 12. Points d’information : 12.1.Compte-rendu du comité de gouvernance et d’éthique, 12.2.Compte-rendu du comité de vigilance et de la qualité, 12.3.Compte-rendu du comité des ressources humaines et communications, 12.4.Compte-rendu du comité de vérification, 12.5.Activités de la Fondation Pinel. 13. Période de huis clos entre les administrateurs du CA; 14. Prochaine séance (5 avril 2023); 15. Levée de la séance.
Lamer	Rachel	Membre indépendant	☒	☐	
Larue	Caroline	Université affiliée	☒	☐	
Leclerc	Grégoire	Université affiliée	☐	☒	
Lussier	Véronique	Membre indépendant	☐	☒	
Mansour	Mickael	Collège DRMG	☒	☐	Invités : M. Alain Bouchard, directeur général adjoint Madame Anne Crocker, directrice de la recherche et enseignement universitaire
Regnier	Serge	Membre indépendant	☐	☒	
Roy	Michelle	Collège CMDP	☒	☐	Population : Plusieurs personnes étaient présentes lors de cette séance régulière.
So	Samsith	Collège CII	☒	☐	

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'assemblée ayant dûment été convoquée, le président, M. André Brunelle, ouvre la séance à 19 h. Madame Mélanie Giroux, spécialiste en procédés administratifs, prend les délibérations en note et dresse le procès-verbal.

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
1.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR Les membres ont reçu copie de l'ordre du jour. Les modifications suivantes sont demandées : • 4.3 Nomination à la présidence du comité de vérification ; • 7. Il s'agit d'un point de décision ; • 12.2 Dépôt d'une lettre dans la documentation. PROPOSITION CA-2023-001 <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME MICHÈLE GOYETTE, APPUYÉ PAR MADAME RACHEL LAMER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour de la réunion du conseil d'administration avec les modifications proposées.</i> <i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i>
2.	PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC Le président informe les membres du conseil d'administration de la réception dans les temps requis des questions du public. Monsieur Arseneault fait lecture de ses questions. Q1- LES PLATEAUX SPORTIFS CONTINUE D'ÊTRE FERMÉS POUR LES EMPLOYÉS TOUT EN ÉTANT OFFERT DANS LES AVANTAGES AUX EMPLOYÉS LORS DE L'EMBAUCHE. AVEZ- VOUS UN HORIZON POUR LA RÉOUVERTURE DES PLATEAUX SPORTIFS? <i>[SIC]</i> Après vérification, la présidente-directrice générale précise que seulement les patients peuvent utiliser les plateaux sportifs (gym) pour l'instant. Il s'agit de mesures de protection COVID en lien avec la prévention et contrôle des infections (PCI) qui respectent les lignes directrices émises par le ministère et autres instances officielles et que nous avons l'obligation légale de les maintenir. Elles sont suivies chaque semaine en comité exécutif PCI et révisées selon les recommandations. Soyez assuré M. Arseneault, que dès que permis, les mesures en place seront allégées. Q2- SAIT-ON POURQUOI LA PCI APPLIQUE DES RÈGLES DIFFÉRENTES DES AUTRES CIUSS AVEC DES CLIENTÈLES SIMILAIRES? <i>[SIC]</i>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	Il est mentionné que les règles prescrites ne sont pas différentes de celles des établissements comparables au notre. Elles sont vérifiées et validées par les autorités ministérielles. Cependant, si une situation particulière est observée, il est suggéré de communiquer avec le gestionnaire responsable qui pourra faire les vérifications. Monsieur Gaudet fait lecture de ses questions. Q3 LORS DE LA SÉANCE PUBLIQUE, ON QUESTIONNE L'ORGANISATION SUR LES ENJEUX QUI TOUCHENT LA SÉCURITÉ À PINEL. COMMENT UNE ORGANISATION QUI SE DIT PARTENAIRE DES ORGANISATIONS QUI REPRÉSENTENT LES TRAVAILLEURS PEUT ELLE PRENDRE 58 JOURS À RÉPONDRE À NOS QUESTIONS (UN VENDREDI SOIR À VERS 16H) ? <i>[SIC]</i> La PDG réitère l'importance de traiter les questions spécifiques telles que les relations de travail, la santé et sécurité dans les instances à ce niveau. Les questions lors de la séance publique d'information à la population sont d'ordre général, par conséquent, la réponse offerte par la PDG sera aussi d'ordre général. La présidente-directrice générale informe qu'un très grand nombre de questions ont été adressées lors de la séance publique et que le temps alloué était insuffisant. Elle s'est engagée à répondre par écrit à chacune des personnes et ce, individuellement. Le délai de réponse à votre question est peut-être attribuable au rang qu'elle occupait dans la liste de questions. Il demeure quelques questions non répondues, car elles sont en attente d'un complément d'information demandé à la personne qu'il l'a posée. Lorsque ces informations seront reçues, la PDG y répondra. Q4 AVANT, ON ÉTAIT EN MESURE DE SE PARLER, DE TROUVER DES SOLUTIONS POUR RÉPONDRE À LA CLIENTÈLE QU'ON DESSERT. C'EST LA CLIENTÈLE QUI EN SOUFFRE ET QU'ON MET INUTILEMENT À RISQUE. COMMENT EXPLIQUEZ-VOUS LE FOSSÉ QUI SUBSISTE ET LA JUDICIARISATION DE NOS RELATIONS DE TRAVAIL ? <i>[SIC]</i> Le président du conseil d'administration prend parole et rappelle certaines valeurs. La mission de l'Institut est d'offrir des soins de qualité sécuritaires autant pour les patients que les employés, entre autres, par une garde appropriée. En s'engageant à l'Institut, nous avons tous choisi d'offrir à nos patients cet environnement. Malheureusement, ces dernières semaines, certains d'entre vous, en voulant faire valoir certains intérêts dont la légitimité n'est pas contestée, ont mis en cause la base de notre mission et ces gestes doivent être dénoncés. Ces gestes sont d'autant plus condamnables, car nos interlocuteurs syndicaux dont vous êtes, savent très bien que les enjeux à la base de ces actions ne se résoudront pas au plan local et que la direction de l'établissement recherche, tout comme vous, des solutions porteuses pour l'avenir. Je fais donc appel à tous en tant que président du Conseil de l'Institut pour le respect des valeurs que nous avons choisi d'incarner et pour une plus grande maturité dans nos discussions.

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	Il est rappelé qu'un seul litige est actuellement déposé au tribunal administratif du travail et qu'en conséquence, ni la direction ni le président du conseil ne fera de commentaires sur ce contenu. Monsieur Poirier fait lecture de ses questions. Q5 J'OBSERVE, AVEC MES COLLÈGUES, QUE NOTRE TRAVAIL N'EST PAS RECONNU À SA JUSTE VALEUR. AU SEIN DE NOTRE ORGANISATION, ON EST SOUVENT AU SERVICE DES SERVICES ET DEPUIS DES ANNÉES ON SE FAIT PROMETTRE MER ET MONDE PAR NOS GESTIONNAIRES. J'EN AI CONNU 3 ET LES PROMESSES SONT TOUJOURS LES MÊMES, MAIS ON EN VOIT JAMAIS LA COULEUR. DES EXEMPLES?: VOUS ALLEZ AVOIR DE LA FORMATION, ON VA VOUS DONNER DES ÉQUIPEMENTS, ON VA RÉNOVER VOTRE ENVIRONNEMENT ET À LA FIN ON SE RETROUVE À LA CASE DÉPART. COMMENT SE FAIT-IL QU'UN ÉTABLISSEMENT COMME PINEL TRAITE AVEC AUSSI PEU DE SÉRIEUX CEUX QUI ASSURENT QUE LES PATIENTS AIENT DROIT À DES SOINS DE QUALITÉ EN OFFRANT PAS LA FORMATION ET LES OUTILS NÉCESSAIRES ? <i>[SIC]</i> La présidente directrice générale précise qu'elle ne peut pas répondre pour les 13 dernières années, mais peut répondre pour les 3 dernières années. Il est rappelé que la présidente-directrice générale est entrée en fonction au début de la pandémie et que les enjeux prioritaires à ce moment étaient la gestion de la COVID. Cependant, en parallèle, des rencontres avec les ISPS ont eu lieu. Lors de ces rencontres, plusieurs préoccupations ont été nommées, entre autres la rémunération, la formation, la flotte de véhicules, etc. De ces préoccupations, un comité de la DSI-SM avec ses ISPS (comité ISPS) a été créé et un plan d'action élaboré. Cependant, elle le constate que l'information ne s'est pas rendu à chaque ISPS. La PDG rappelle qu'elle est préoccupée par tous ses patients et ses employés et qu'il demeure important de communiquer, de transmettre la bonne information et surtout de la faire circuler. Dans ce contexte et en toute transparence, une communication sur les actions et les réalisations du comité ISPS sera envoyée à chaque ISPS faisant état des éléments discutés et l'actualisation de ceux-ci. Cette même communication sera déposée au conseil d'administration. Il est rappelé que la rémunération relève des syndicats, elle est négociée directement avec le conseil du trésor. Les PDG des établissements ne prennent nullement part à ces négociations et ne peuvent donc pas le régler localement. Toutefois, lorsque nous avons été en mesure de la faire, nous avons fait toutes les représentations aux instances concernées. LA PDG demande si le tout convient à M. Poirer, question qui demeure sans réponse. Q6. COMMENT EXPLIQUEZ-VOUS QUE, COMME TRAVAILLEUR, J'AI APPRIS LE 10 FÉVRIER DERNIER PAR LA DSI ET MON GESTIONNAIRE QUE DES CEINTURONS NÉCESSAIRES À MON TRAVAIL AVAIENT ÉTÉ COMMANDÉS EN OCTOBRE DERNIER ??? NE PENSEZ-VOUS PAS QU'ON A UN SÉRIEUX PROBLÈME DE COMMUNICATION DANS NOTRE BOÎTE ? <i>[SIC]</i> Comme mentionné à la question 5, le comité de la DSI-SM et ses ISPS (comité ISPS) a établi un plan d'action afin de résoudre les enjeux identifiés lors des rencontres. Le syndicat est informé de ce comité et des enjeux discutés. La PDG constate que

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	l'information ne se rend pas jusqu'au ISPS et fera parvenir un communiqué permettant ainsi de prendre connaissance des éléments discutés et l'actualisation de ceux-ci. Question de M. Pitel Q7 SAVEZ-VOUS QUE DEPUIS 2021, ON PERD CONSTAMMENT NOTRE PERSONNEL D'EXPÉRIENCE, AUX PROFITS DE CERTAINS AUTRES ÉTABLISSEMENTS, CE QUI A UN EFFET NÉGATIF SUR LE MORAL DE CEUX QUI DEMEURENT. NOUS NOUS ÉPUISONS PEU À PEU ALORS QUE NOTRE TRAVAIL EST ESSENTIEL À LA PRESTATION DE SOINS. NOUS VOUS AVONS NOMMÉ QU'IL Y AVAIT LA QUESTION SALARIALE MAIS IL Y A AUSSI LA CONSIDÉRATION QUI EST EN JEU. SI LA SÉCURITÉ VOUS SEMBLE IMPORTANTE, COMMENT EXPLIQUEZ-VOUS LE CLIMAT DE TRAVAIL ACTUEL, ALORS QUE NOUS N'AVONS PAS LES FORMATIONS NÉCESSAIRES À JOUR, QUE LA PERTE DE L'EXPERTISE AMPLIFIE LE RISQUE DANS NOS PRESTATIONS DE TRAVAIL, ET QU'UNE TRÈS GRANDE MAJORITÉ DE MES COLLÈGUES DOIVENT FOURNIR EUX-MÊMES L'ÉQUIPEMENT NÉCESSAIRE À NOS TÂCHES AFIN DE TRAVAILLER EN SÉCURITÉ ? <i>[SIC]</i> M. Pitel précise que sa question ressemble beaucoup à celle de son collègue, mais souhaite avoir un complément d'information concernant le port du ceinturon. Depuis son entrée comme ISPS (2002). M. Pitel a toujours fourni son propre ceinturon et se demande comment il doit porter tous les objets obligatoires pour une prestation de travail sécuritaire s'il n'a pas de ceinturon fourni par l'employeur. La présidente-directrice générale précise que le ceinturon n'est pas un équipement de protection individuel (ÉPI) et que cette confirmation a été donnée par la CNESST le 15 février 2023 et l'exécutif syndical a reçu lui aussi cette information. Cependant, même si l'organisation n'a pas l'obligation légale de fournir cet équipement, nous avons répondu favorablement à la demande des ISPS et des ceinturons ont été commandés à l'automne 2022, nous sommes toujours en attente de les recevoir. Les questions étant écoulées, nous passons au point suivant.
3.	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE 7 DÉCEMBRE 2022 ET DU TABLEAU DE SUIVI DES DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Les membres ont reçu copie du procès-verbal de la séance régulière tenue le 7 décembre 2022 et copie du tableau pour le suivi des décisions du conseil d'administration. <i>PROPOSITION CA-2023-002</i> <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME MICHÈLE GOYETTE, APPUYÉ PAR MONSIEUR ALAIN COUETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver le procès-verbal de la séance régulière tenue le 7 décembre 2022 tel que rédigé du conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel.</i> <i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i> TABLEAU DE SUIVI DES DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Les membres ont pris connaissance du tableau de suivi

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
4.	MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION; 4.1. Rapport du président Le président ayant fait son rapport lors de la période de questions, ce point n'est pas discuté. 4.2. Présentation de deux nouvelles membres et leur nomination à des comités du CA. Les administrateurs ont fait la connaissance de deux nouvelles membres de conseil d'administration pendant la séance plénière. Lors du comité de gouvernance et d'éthique tenu le 31 janvier dernier, les membres ont accepté la proposition à l'effet que Mme Lamer soit nommée au comité de vérification et que Mme Bourbonnais soit nommée au comité de gouvernance et d'éthique. <i>PROPOSITION CA-2023-003</i> <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN COUETTE, APPUYÉ PAR MADAME MARCELLE LAJOIE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de nommer madame Rachel Lamer à titre de membre du comité de vérification.</i> <i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i> <i>PROPOSITION CA-2023-004</i> <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME MICHÈLE GOYETTE, APPUYÉ PAR MADAME CAROLLE BRABANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de nommer madame Caroline Bourbonnais à titre de membre du comité de gouvernance et d'éthique.</i> <i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i> 4.3 Nomination à la présidence du comité de vérification Suite à la démission de M. Maxime Di Patria, le comité de vérification doit nommer un nouveau président. Lors de la réunion du comité de vérification, celui-ci a recommandé la nomination de Monsieur Alain Couette à titre de président. <i>PROPOSITION CA-2023-005</i> <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME CAROLLE BRABANT, APPUYÉ PAR MADAME MARCELLE LAJOIE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de nommer monsieur Alain Couette à titre de président du comité de vérification.</i> <i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i> M. Brunelle félicite les nouveaux membres de chacun des comités respectifs et les remercie.
5.	MOT DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE INFORMATION GÉNÉRALE, <i>Covid</i>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	Une nette amélioration est constatée depuis le dernier conseil d’administration. Cependant, le port du masque est maintenu et les mesures seront réévaluées en fonction de la situation épidémiologique. Des ajustements importants sont en cours concernant la campagne de vaccination québécoise. Il est précisé qu’un projet de loi sur la création de l’agence Santé Québec est attendu pour février 2023, mais que pour l’instant, très peu d’informations sont disponibles. Projet de loi MOI (main-d’œuvre indépendante) Très peu d’informations à ce sujet, si ce n’est que dorénavant, des autorisations seront obligatoires pour utiliser la main-d’œuvre indépendante. Situation médiatique – EDD-C Un rappel est fait à l’effet que les délais concernant les délinquants dangereux à contrôler ne sont pas des patients de l’Institut. Les enjeux liés à ces délais sont présentés et les démarches entreprises à ce jour sont partagées. Le Ministère de la Santé et des Services sociaux, le Ministère de la Justice et l’Institut se sont concertés afin d’apporter des solutions. Cette concertation a permis, dans un premier temps, de diminuer la liste d’attente, mais aussi de bien identifier les enjeux liés à ces évaluations (financement, manque de professionnels pour faire ces évaluations, etc.). Cette problématique est aussi présente dans d’autres provinces. Plan stratégique Lors du lac-à-l’épaule tenu le 16 février 2023, nous avons discuté de notre plan d’action stratégique et de son état d’avancement. Un bilan sera déposé au conseil d’administration en septembre 2023. Le plan stratégique 2022-2025 n’a pas été abordé, car nous sommes en attente de celui du Ministère.
6.	DIRECTION DE LA RECHERCHE ET DE L’ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE (DRE) : 6.1. Présentation annuelle de la direction de la recherche et de l’enseignement universitaire, Madame Anne Crocker présente le rapport annuel de la direction de la recherche et enseignement universitaire, les faits saillants ainsi que les chantiers en cours ou à venir. Une introduction au projet CiFor (Centre de données Intersectorielles en santé mentale Forensique) est présentée. Madame Crocker informe les membres du conseil d’administration et toutes les personnes présentes qu’un colloque sur les enjeux et défis en matière de violence conjugale aura lieu le 17 mars. M. Brunelle profite de l’occasion pour féliciter madame Crocker au nom du conseil pour l’obtention de sa Chaire de recherche, pour tout le travail qu’elle a accompli ainsi que les membres de sa direction. 6.2. Octroi d’attestation de recherche – Docteur Mathieu Dufour.

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	Une demande d’octroi d’attestation de recherche a été déposée par la directrice de la recherche et de l’enseignement universitaire. Les membres ont reçu copie de la lettre d’accompagnement, d’une fiche synthèse, lettre d’intention et du curriculum vitae du docteur Mathieu Dufour. PROPOSITION CA-2023-007 IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR DOCTEURE MICHELLE ROY, APPUYÉ PAR MADAME CAROLINE LARUE ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, conformément à l’article 2.8.1 § 10 du Cadre réglementaire pour une éthique des activités de recherche menée sous la responsabilité de l’Institut Philippe-Pinel de Montréal 4e édition (résolution CA-2017-055), autorise : La demande d’octroi d’attestation de recherche pour le docteur Mathieu Dufour, membre du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l’INPL Philippe-Pinel pour une période de trois ans à compter de la date d’octroi par le conseil d’administration, soit du 22 février 2023 au 21 février 2026. Docteur Dufour s’implique activement dans le soutien aux demandes de subvention et à la programmation de recherche sous la responsabilité d’Anne Crocker, Ph. D., directrice de la recherche et de l’enseignement universitaire à l’Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel et en collaboration avec d’autres chercheurs réguliers du Centre de recherche. <i>La proposition est adoptée à l’unanimité.</i>
7.	Plan d’organisation Le plan d’organisation ajusté est déposé au conseil d’administration pour adoption. La présidente-directrice générale résume les démarches entreprises à ce jour dans le cadre du plan d’organisation. ▪ Mars 2021 : Une réflexion stratégique pour la modernisation de la gouvernance clinique et administrative est amorcée au sein de l’équipe de direction de l’Institut; ▪ Le 14 juin 2022, le conseil d’administration adoptait les orientations pour « La modernisation de la gouvernance clinique et administrative de l’INPLPP » permettant à la direction de l’établissement de compléter les travaux de consultation et de révision du plan d’organisation 2018-2021 ; ▪ Le 26 octobre 2022, le CA a adopté : ○ Les ajustements du contour de la direction générale adjointe suite à la création de la DRHCAJ; ○ Le poste de directeur des services techniques et du projet majeur de façon permanente et à temps complet; ○ L’encadrement supérieur pour tenir compte de la mission nationale de l’Institut en rehaussement deux postes d’adjoint à la direction comme suit : ▪ Poste de directeur adjoint au DSP – volet mission nationale, ▪ Poste de directeur adjoint au DRE. ○ La compensation financière (forfait) des médecins pour les activités en mode cogestion médico-clinico-administrative.

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	▪ Tous les postes-cadres ont été assujettis à l’approbation du MSSS. Le président du conseil précise que le volet cogestion du plan d’organisation s’appuie sur des expériences du milieu et que les plus beaux projets, les plus belles réalisations reposaient sur la collaboration entre les équipes de gestion et les médecins de l’organisation. Le conseil approuve et autorise la PDG à transmettre au ministre le plan d’organisation 2022-2025, et ce, afin que celui-ci approuve le plan d’organisation de l’établissement avec ou sans modification. PROPOSITION CA-2023-006 IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR DOCTEURE MICHELLE ROY, APPUYÉ PAR MADAME CAROLINE LARUE ET RÉSOLU que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel adopte la proposition de : 1 Approuve le plan d’organisation 2022-2025 de l’INPLPP; 2 Autorise la PDG à transmettre au ministre le plan d’organisation 2022-2025, et ce, afin que le ministre approuve le plan d’organisation de l’établissement avec ou sans modification. <i>La proposition est adoptée à l’unanimité.</i>
8.	CONSEIL DES MÉDECINS, DENTISTES ET PHARMACIENS (CMDP) NOMINATIONS 8.1. Le conseil d’administration prend acte de la preuve responsabilité des médecins. 8.2. <i>Étude de candidatures - Résidentes en psychiatrie.</i> Une résolution du comité exécutif du CMDP a été transmise aux membres du C.A. pour l’approbation d’une étude de candidatures de résidentes en psychiatrie. PROPOSITION CA-2023-008 IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME MICHÈLE GOYETTE, APPUYÉ PAR MADAME CAROLINE LARUE ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ que le conseil d’administration de l’Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, sur recommandation du comité exécutif du CMDP (résolution EXE-2023-014), accepte d’accorder à la médecin résidente Marie-Ève Pérusse le statut de résidente en psychiatrie au sein du CMDP pour la période indiquée : • Médecin résidente, Marie-Ève Pérusse (résidente 5) qui est en stage de pédopsychiatrie depuis le 19 décembre 2022, et ce, jusqu’ au 12 mars 2023 inclusivement. Elle est supervisée par la docteure Jocelyne Brault;

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<i>La proposition est adoptée à l'unanimité</i> PROPOSITION CA-2023-009 IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME MICHÈLE GOYETTE, APPUYÉ PAR MADAME CAROLINE LARUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, sur recommandation du comité exécutif du CMDP (résolution EXE-2023-014), accepte d'accorder à la médecin résidente Victoria Agu Dassi le statut de résidente en psychiatrie au sein du CMDP pour la période indiquée : • Médecin résidente, Victoria Agu Dassi (résidente 4) qui fera un stage de psychiatrie légale à compter du 16 janvier 2023, et ce, jusqu'au 9 avril 2023 inclusivement. Elle sera supervisée par la docteure Isabelle Paiement; <i>La proposition est adoptée à l'unanimité</i> PROPOSITION CA-2023-010 IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME MICHÈLE GOYETTE, APPUYÉ PAR MADAME CAROLINE LARUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, sur recommandation du comité exécutif du CMDP (résolution EXE-2023-014), accepte d'accorder à la médecin résidente Véronique McDermott de prolonger son statut de résidente en psychiatrie au sein du CMDP pour la période indiquée : • Médecin résidente, Véronique MacDermott (résidente 5) prolongera son stage de psychiatrie légale débuté le 26 septembre 2022 et se terminant le 16 décembre 2022, jusqu'au 30 juin 2023 inclusivement. Elle est supervisée par le docteur Mathieu Dufour. <i>La proposition est adoptée à l'unanimité</i>
9.	AFFAIRES FINANCIÈRES 9.1.RAPPORT FINANCIER AS-617 DE LA PÉRIODE 9 SE TERMINANT LE 3 DÉCEMBRE 2022 Une fiche synthèse décrivant les éléments de contexte et un projet de résolution a été soumis aux membres pour approbation du rapport financier AS-617 de la période 9 se terminant le 3 décembre 2022. On informe que le rapport financier a fait l'objet d'une analyse par le comité de vérification lors de sa rencontre du 24 octobre dernier qui en fait la recommandation suivante : <u>Rapport trimestriel 2022-23</u>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	• ATTENDU les obligations devant être respectées par l'établissement, découlant de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001); • ATTENDU QUE selon le Manuel de gestion financière publié par le ministère de la Santé et des Services sociaux, la définition d'équilibre budgétaire tient compte de tous les fonds, le cas échéant : le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations; • ATTENDU QUE l'article 284 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) oblige la présidente-directrice générale à présenter au conseil d'administration de l'établissement des prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en équilibre; PROPOSITION CA 2023-011 IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN COUETTE ET DÛMENT APPUYÉ PAR MADAME RACHEL LAMER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ : • D'adopter le rapport trimestriel de la période 9 de l'exercice financier 2022-23 de l'Institut de psychiatrie légale Philippe-Pinel comme présenté, soit un rapport se traduisant par une prévision d'un résultat combiné du fonds d'exploitation et du fonds d'immobilisations au montant de 0\$. • Les prévisions incluent les éléments suivants : ○ Nos projections tiennent compte du règlement complet du compte à recevoir de 2021-22 pour le coût des indexations salariales. Étant donné que l'écart de financement est toujours supérieur à 10% des coûts réels, et comme spécifié dans la lettre du sous-ministre, M. Pierre-Albert Coubat du 17 mai 2022, l'établissement a conservé son compte à recevoir de 502 145\$. Les pièces justificatives probantes ont déjà été transmises à l'équipe de Mme Deslauriers (8 juillet 2022) et sont toujours disponibles sur demande. ○ Nos projections tiennent compte d'une réduction du compte à recevoir pour la récurrence des indexations salariales 2021-22, tel que demandé dans la lettre du sous-ministre M. Pierre-Albert Coubat du 6 janvier 2023. Cette réduction crée un manque à gagner récurrent de 375 109\$. L'établissement souhaite rencontrer le MSSS à cet effet. ○ La projection de nos dépenses pour la COVID19, ainsi qu'un revenu équivalent, jusqu'au 31 mars 2023. La projection de nos dépenses est estimée à 5 595 710\$, comprenant les coûts cumulatifs de la période 1 à 9 au montant de 3 991 854\$ ainsi que d'une projection de ces dépenses pour les périodes à suivre au montant de 1 603 856\$.

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	○ Un financement de 892 350\$ pour l’implantation de la dernière phase du plan clinique. • D’autoriser la présidente ou le président du conseil d’administration et la présidente-directrice générale ou le président-directeur général à signer tous documents afférents à l’exécution des présentes. Monsieur Couette précise que le AS-617 est celui de la P9 et que l’exposé est celui de la P10, mais que les conclusions demeurent les mêmes. <i>La proposition est adoptée à l’unanimité.</i> 9.2. RÉSULTATS FINANCIERS DE LA PÉRIODE 10 SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2022 Les membres ont reçu une fiche synthèse avec le rapport de suivi budgétaire de la période 10 de l’exercice 2022-2023 pour information. Le directeur général adjoint par intérim explique le visuel du rapport aux deux nouvelles membres, résume le rapport et explique les ajustements effectués concernant les éléments non répartis au budget. On dénote un surplus budgétaire de 456 893, 00 \$ à la période 10. Somme toute, le rapport financier fait état d’une saine gestion financière. La projection financière au 31 mars 2023 est présentée et nous prévoyons un équilibre budgétaire. M. Bouchard fait état de deux dossiers financiers importants en discussion avec le ministère : la dernière phase du plan clinique de la DSI-SM et la récurrence de l’indexation salariale 2021-2022. Ce rapport a été présenté et approuvé en comité de vérification.
10.	DÉCLARATION DE CONFORMITÉ – PERMIS D’EXPLOITATION Les membres ont reçu les documents relatifs à la déclaration de conformité pour le permis d’exploitation. Selon l’article 444.1, la LSSSS prévoit qu’un établissement doit fournir tous les deux ans au ministre de la Santé et des Services sociaux une déclaration attestant que les installations dont il dispose et leur capacité sont les mêmes que celles indiquées à son permis d’exploitation au moyen du formulaire prescrit. Comme la déclaration de conformité doit être transmise au plus tard le 1^{er} mars 2023, il est demandé au C.A. d’autoriser la PDG à signer le formulaire et d’attester que les installations dont dispose l’Institut et sa capacité sont les mêmes que celles indiquées à son permis d’exploitation. <i>Après délibérations,</i> PROPOSITION CA-2023-012

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR DOCTEURE MICHELLE ROY, APPUYÉ PAR MADAME MICHÈLE GOYETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel autorise la présidente-directrice générale à signer le formulaire « Déclaration de la conformité des installations et de leur capacité inscrites au permis d'exploitation d'un établissement de santé et de services sociaux » et atteste que les installations dont dispose l'Institut et sa capacité sont les mêmes que celles indiquées à son permis d'exploitation. <i>La proposition est adoptée à l'unanimité</i>
11.	TABLEAU DES GARDES EN ÉTABLISSEMENT Le document est déposé au conseil pour information et fait l'objet d'une vigilance au comité de CVQ.
12.	POINTS D'INFORMATION : 12.1. Compte-rendu du comité de gouvernance et d'éthique, Le président du comité fait état des points discutés lors du dernier CGE qui a eu lieu le 31 janvier 2023. • Concernant le processus de renouvellement, nous sommes toujours en attente de la reconduction des mandats des membres indépendants, ainsi que des représentants universitaires. • Concernant les membres de collègues, nous avons reçu candidature d'un représentant du CECM soit Alexandrine Gauvin et du CII soit Mme Song, Yung Hua. • Docteur Michael Mansour pour le DRMG. Toujours pas de représentant pour le DRSP. • Concernant le comité des usagers, un processus est identifié afin de permettre à un proche aidant ou un membre de la famille de siéger au conseil d'administration. Cette démarche est en cours avec le comité des usagers; • Une séance de formation portant sur les principes et règles de gouvernance est prévue pour les membres du conseil; • Nous avons reçu un suivi du comité ad hoc de la mission universitaire. 12.2. Compte-rendu du comité de vigilance et de la qualité La présidente du comité fait état des points discutés lors de la dernière rencontre du comité de vigilance et de la qualité qui s'est tenue le 15 février 2023. • Médecin examinateur toujours en cours de recherche; • Présentation du rapport de la commissaire locale aux plaintes et à la qualité, on note une légère diminution (10%); • Rencontre de la nouvelle commissaire locale adjointe (madame St-Amour) qui aidera la commissaire locale dans le traitement des dossiers; • Présentation concernant la politique sur la gestion des effets personnels, le comité est satisfait de cette politique; • Présentation des indicateurs du tableau de bord qui est suivi au comité. Plusieurs indicateurs du tableau de bord sont en évaluation;

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	Plusieurs dossiers soumis au protecteur du citoyen. Les conclusions de la commissaire locale aux plaintes et à la qualité sont maintenues. Mme Brabant souligne la qualité du travail effectué par la commissaire locale aux plaintes et à la qualité.
	12.3. Compte-rendu du comité des ressources humaines et communications, M. Regnier étant absent, le rapport sera fait à la prochaine séance régulière du conseil d'administration
	12.4. Compte-rendu du comité de vérification Le président du comité fait état des points discutés lors du dernier comité de vérification qui s'est tenu le 20 février 2023. - Présentation sommaire du projet majeur. Au niveau du budget, un suivi rigoureux est fait par l'Institut et par la SQL, nous avons confiance que le budget alloué sera respecté. L'année 2023 est crucial, car c'est l'année où le dossier d'affaires sera finalisé (DA). La phase de réalisation est prévue en 2025. Révision de la structure de gouvernance afin de s'assurer de l'implication des équipes pour que les aménagements répondent aux besoins futurs. Confirmation que le comité maintiendra un suivi serré du projet majeur, et ce, pour tous les aspects. Une fois par année, un état d'avancement sera présenté aux membres du comité; - Orientation budgétaire, le processus annuel a débuté en février 2023. La situation est considérée favorable, échéancier qui devrait nous amener vers une approbation du conseil d'administration en mai 2023; - Analyse financière de l'exercice 2021-2022 effectuée par le ministère. Le but est de valider la conformité, le rapport mentionne que des ajustements mineurs, aucun élément significatif.
	12.5. Activités de la Fondation Pinel. Docteure France Proulx fait état des points discutés lors de la dernière rencontre du C.A. - La dernière réunion prévue de la Fondation a été annulée étant donné le décès de la mère de la présidente de la Fondation; - Activité de financement à venir est la course bénévole qui aura lieu en septembre, information complémentaire à venir; - Projet d'aménagement du parloir pour accueillir les familles; - Prochain comité de la Fondation aura lieu le 7 mars.
13.	PÉRIODE DE HUIS CLOS ENTRE LES ADMINISTRATEURS DU C.A. Il y a eu période de huis clos entre les administrateurs du C.A.
14.	PROCHAINE SÉANCE La prochaine séance régulière du conseil d'administration se tiendra le mercredi 5 avril 2023 à 19 h. Nous évaluerons à ce moment la pertinence de faire cette séance en virtuel ou présentiel.
15.	LEVÉE DE LA SÉANCE PROPOSITION CA-2022-013 <i>L'ordre du jour étant épuisé, IL EST RÉSOLU de lever la séance à 20 h 55.</i>

(Original dûment signé)

André Brunelle
Président du conseil d'administration

PV-CA-2023-02-22
Approuvé le 5 avril 2023

(Original dûment signé)

Manon Boily
Présidente-directrice générale et secrétaire